

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2022_0347_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Adhésion du réseau des
bibliothèques de Cherbourg-en-
Cotentin à l'association des
bibliothécaires de France -
renouvellement**

Vu l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT que l'association des Bibliothécaires de France (ABF) est l'association de tou-te-s les bibliothécaires professionnel-le-s et bénévoles qui réfléchissent, débattent, se forment et promeuvent le rôle des bibliothèques dans la société,

8. domaines de compétences par thème
8.9 culture

CONSIDERANT l'intérêt que représente cette association pour le réseau des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – de renouveler l'adhésion du réseau des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin à l'ABF.

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Cette dépense sera imputée sur le budget service 14020000/Pôle Culture ligne de crédit 43642 (nature 6281 – fonction 321).

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le **SLO**
ID : 050-200056844-20221003-DM_2022_0347_CC-AR

ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 3 octobre 2022,

Pour le Maire,

Par délégation,

La Maire-Adjointe,

Catherine GENTILE

